

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme LEBLANC-COUDOIN Valérie, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Mr HORIOT Thierry, 4<sup>ème</sup> adjoint.

CALAVIA R. ; CHALIFOUR S.; EYSSARTIER E. ; GERARD J. ; MICHEL E. ; MICHEL S. ; RENARD J.

Absent non excusé : Michel MASSÉNAT

Absent excusé : Christian CONTAT

A été nommée secrétaire : Valérie LEBLANC-COUDOIN

## **N°2018-38**

**Objet de la délibération** : Retrait de la commune de COLY du SIAEP du PERIGORD EST

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 26 juin 2018, la commune de COLY a sollicité son retrait du SIAEP du PERIGORD EST suite à la création de la Commune Nouvelle de COLY-SAINT-AMAND,
  
- Le Comité Syndical du SIAEP du PERIGORD EST, lors de sa réunion du 07/11/2018 a donné une suite favorable à cette demande de retrait.

Conformément à l'Article 5211-19 du CGCT, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente du SIAEP du PERIGORD EST, le retrait de cette commune du SIAEP du PERIGORD EST.

Monsieur Le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le retrait de la Commune de COLY du SIAEP du PERIGORD EST,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **N°2018-39**

**Objet de la délibération** : Dénomination des voies – tableau des voies et des chemins

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation des GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide la création de la voie libellée suivante :

- Avenue du Périgord
- Carrefour des quatre Communes
- Chemin Fon de la Doue
- Chemin Notre Dame de la Paix
- Chemin de Laurière
- Chemin de Puybely Haut
- Chemin de l'Auvézère
- Chemin de la Croix
- Chemin de la Fontaine Bugeaud
- Chemin de la Lourde
- Chemin de la Rebouille
- Chemin de la Rochette
- Chemin des Castinières
- Chemin des Cauds

- Chemin des Chapellias
- Chemin des Terres Blanches
- Chemin des Vignes
- Chemin du Bugey
- Chemin du Calvaire
- Chemin du Domaine
- Chemin du Four à Pain
- Chemin du Lac
- Chemin du Maréchal Ferrand
- Chemin du Puy de La Chassenie
- Chemin du Ruisseau de Pauly
- Chemin du Tanneur
- Chemin du Trou du Huguenot
- Chemin du Lavoir Mongiaud
- Chemin du Puy de Mongiaud
- Clos de la Fontaine
- Espace Halte Nautique
- Impasse Jean Prajail
- Impasse Reynaud de la Rochette
- Impasse de Chavagnac
- Impasse de Lescure
- Impasse de Mouchat
- Impasse de la Carrière
- Impasse des Andrauds
- Impasse du Lavoir
- Place André Goumondie
- Place Jacquinot de Presle

- Place Jean Lacoste
- Place Paul et Pierre Queyroi
- Place de l'Ordre de Fontevrault
- Place de la Mairie
- Place du 28 juin 1944
- Place du Chamoine Goumet
- Place du Charron
- Place du Marronnier
- Place du Relais
- Route de Boisseuilh
- Route de Bugeaud
- Route de Génis
- Route de Mongiaud
- Route de Mouney
- Route de Puybely
- Route de Périgueux
- Route de Saint-Raphaël
- Route de Vaures à Rouverols
- Route de la Chapelle
- Route des Ecoles
- Route des Pradeaux
- Route des Templiers
- Route du Buisson
- Route du Maillot
- Route du Stade
- Rue Basse Mongiaud
- Rue Haute Mongiaud

- Rue de l'Abreuvoir
- Rue du Haut Bourg
- Impasse Henry-Jean Laroche
- Rue de l'Ancienne Poste
- Rue de l'Eglise de Cubas
- Rue de la Chassenie Basse
- Rue de la Croix de Bugeaud
- Rue de la Gare
- Rue de la Grand'Aïga
- Rue de la Mordorée
- Rue de Traverse
- Rue des Boucs
- Rue des Floralies
- Rue des Tilleuls
- Rue du 84<sup>ème</sup> R.I.
- Rue du Bourlhiou Bas
- Rue du Bourlhiou Haut
- Rue du Foirail
- Rue du Moulin de Cherveix
- Rue du Moulin de Cubas
- Rue du Presbytère
- Rue du Prieuré
- Rue du Rouquet
- Rue du Temple
- Rue Saint Roch

## **N°2018-40**

**Objet de la délibération** : Rapport de la CLECT du 28 novembre 2018

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 28 novembre 2018 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 18 janvier 2017. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Il expose que des propositions d'ajustement ont été faites :

- Modification du champ d'application de la compétence Enfance (reprise en gestion directe par la CCILAP des centres de loisirs de Payzac et Lanouaille)
- Modification de l'intérêt communautaire de la compétence Culture (abandon du projet de bibliothèque à Salagnac)
- Décision de mutualisation de la compétence RGPD avec l'ATD

Il présente le rapport d'évaluation soumis à la CLECT, et adopté à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport d'évaluation de la CLECT du 28 novembre 2018
- prend acte du calcul des attributions de compensation découlant de ce rapport

**N°2018-41 et 2018-42** : Décisions modificatives

**N°2018-43**

**Objet de la délibération** : Demandes subventions voyages scolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de Madame La Provisseure de la cité scolaire Giraut de Borneil pour :

- Un séjour ski « La Plagne » du 27 janvier au 2 février 2019 pour les élèves suivants :
  - o Enora BOISSEUILH-MONTET
  - o Zélia BOISSEUILH-MONTET
- Un séjour « Provence Romaine » du 1<sup>er</sup> avril au 5 avril 2019 pour les élèves suivants :
  - o Ava Marie FARREN
  - o Léna GUICHON
  - o Nawel BALAOUD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50 €.

Cette subvention sera versée à la famille sur présentation d'un certificat administratif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 14 décembre 2018

Le maire

Jean-Marie QUEYROU